



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 27/06/2024 – DEL 2024-144
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

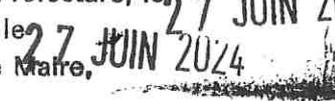
REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **31**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 25 Juin 2024

N° DCM : 2024-144-03S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le 27 JUN 2024
et de la publication le 27 JUN 2024
Le Maire, 

Objet :

TRANSFERT D'OFFICE ET SANS INDEMNITE, DANS LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL, DE L'IMPASSE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE
DESSERVANT L'ENSEMBLE D'HABITATION DE L'ALLEE DE LA TERRE BLEUE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre Juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement
convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX,
Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD,
M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER,
Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE,
Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN,
M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme GRASSER, Mme MARIE,
M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC.

**Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des
Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

M. OFFENSTEIN donne pouvoir à M. CHAFFAUD (jusqu'à son arrivée à 20h50)
Mme BLAMOUTIER donne pouvoir à M. DURAZZO
M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES
M. BRIE donne pouvoir à M. MONTEFIORE
M. BRAND donne pouvoir à Mme SIMON

. Arrivée de M. AMSLER à 20h30 (vote à partir de la Délibération 2024-143)

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024-144

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29,

VU le Code de l'urbanisme, notamment son article L.318-3,

VU la délibération n°2019-106 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Sucy-en-Brie dans sa séance du 1er avril 2019,

VU la délibération n°CT2024.2/04262 adoptée par le Conseil de Territoire de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir dans sa séance du 3 avril 2024,

VU l'arrêté municipal n°2019-257 portant ouverture d'une enquête publique,

VU l'enquête publique qui s'est tenue du 12 au 28 juin 2019 inclus et l'avis favorable du commissaire enquêteur,

VU le rapport n°2024-144 présenté en Commission des Affaires Techniques en date du 11 juin 2024,

CONSIDERANT que par délibération n°2019-106, la Ville a engagé la procédure de transfert d'office et sans indemnité valant classement des parcelles cadastrées section AW numéros 633 et 641 dans son domaine public en prescrivant la tenue d'une enquête publique préalable,

CONSIDERANT que l'enquête publique s'est tenue et que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable,

CONSIDERANT que, compte tenu des travaux de réfection réalisés sur les réseaux, l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir a approuvé, selon délibération n°CT2024.2/04262, la rétrocession à titre gracieux dans son domaine public des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées situés sous la voirie desservant le lotissement de l'allée de la Terre Bleue,

SUR proposition de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

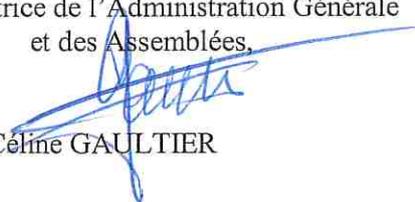
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1^{er} : **DECIDE** de transférer d'office et sans indemnité les parcelles cadastrées section AW numéros 633 et 641 dans son domaine public.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire ou tout adjoint ayant délégation à signer tout acte administratif ou notarié afférent.

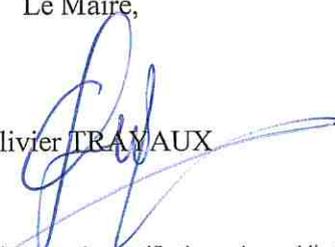
Cette délibération a été adoptée par **31 POUR** et **1 ABSTENTION (Mme ASTIC)** et **3 CONTRE (M. MARASCO, Mme SIMON, M. BRAND)**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,


Céline GAULTIER



Le Maire,


Olivier TRAYAUX

Département du Val-de-Marne

Commune de Sucy-en-Brie

**Projet d'intégration dans le domaine public communal
d'une voie privée ouverte à la circulation publique**

**Enquête publique du 12 juin 2019
au 28 juin 2019 inclus**

Rapport et conclusions
de Mme Brigitte BOURDONCLE, commissaire-enquêteur,
désignée par Mme le Maire de Sucy-en-Brie
(Arrêté municipal n° 2019-257 du 17 mai 2019)

Sommaire

I - L'objet de l'enquête publique

II - L'organisation de l'enquête publique

III - Le déroulement de l'enquête publique

IV - Les observations recueillies lors de l'enquête publique

V - Conclusions motivées